



LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE

Bail de chasse 2024 - 2033

Procès-verbal relatif à l'affection du produit de la location

En application de l'article L.429-13 du Code de l'environnement et de l'article 7 du Cahier des Charges type du Bas-Rhin, les propriétaires de fonds situés sur le territoire communal de la chasse ont été consultés par écrit en vue de l'abandon à la commune du produit de la location de la chasse pour la période du 02 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Les résultats de la consultation sont les suivants :

Nombre de propriétaires qualifiés pour prendre part au vote	:	560
Surface des terrains concernés	:	528 ha 73 a 93 ca
Nombre de propriétaires ayant pris part au vote	:	443
Nombre de propriétaires ayant décidé l'abandon du produit de la chasse	:	442
Surface totale appartenant à ces propriétaires	:	407 ha 39 a 68 ca

DESTINATION DU PRODUIT DE LA LOCATION

Se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location de la chasse à la commune :

442 propriétaires possédant au total **407 ha 39 a 68 ca**

ATTENDU QUE :

Plus des deux tiers des propriétaires, possédant plus des deux tiers de la superficie de la chasse communale se sont **PRONONCÉS POUR L'ABANDON DU PRODUIT DE LA LOCATION** à la commune, ce produit sera pour la durée du bail (02/02/2024 au 01/02/2033) :

- **Abandonné à la Commune d'INNENHEIM**

Fait à Innenheim, le 29 août 2023
Le Maire,
Jean-Claude JULLY.

